



Réparations à la charge du locataire ou propriétaire?

Par **Papyfly**, le 23/11/2013 à 20:35

Bonjour,

Mon locataire en place depuis 2 ans multiplie les demandes de réparation depuis son arrivée dans ma maison. J'ai exécuté les réparations à la charge du propriétaire jusqu'ici sans contestation: tous les robinets de radiateur, un broyeur en sous sol, un robinet d'évier, un receveur de douche...

Je reçois ce jour un nouveau courrier me demandant d'exécuter les remises en état suivantes: broyeur (à nouveau) et hotte aspirante.

La hotte à 8 ans comme l'essentiel de la maison refaite en 2005 mais s'agissant de petit électroménager il semble que la réparation incombe au locataire (?) et quant au broyeur, changé il y a 1 an et demi, la demande me semble abusive et probablement lié à une utilisation intensive ou inapproprié.

Qui doit déclencher les expertises par des professionnels et effectuer ces réparations svp?

Merci de vos conseils

Cordialement

Par **Papyfly**, le 23/11/2013 à 20:44

Précision: il y a deux autres toilettes "standards" dans cette maison.